

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

93-122 du 7 Mai 1993
DECRET N° /MFPRA/DGFP/DGCA/SR.10

Portant reclassement et nomination de
Monsieur MADINGOU (Jean Pierre), Attaché
des cadres de la catégorie A, hiérar-
chie II des Services Administratifs et
Financiers -SAF- (Administration
Générale).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ISAS :

Vu la Constitution du 15 Mars 1992 ;
Vu la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte
du Statut Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les condi-
tions d'intégration dans les cadres des catégories B, C, D, E (ac-
tuellement A, B, C, D) des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;

D.G. Vu le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62/426/ du 29 Décembre 1962 fixant le
statut commun des cadres de la catégorie A des Services Administra-
tifs et Financiers ;

Vu le décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 règlemen-
tant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes règle-
mentaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions
de carrières administratives et reclassements notamment en son arti-
cle 1er § 2 ;

Vu le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet
1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

D.G.C.F. Vu le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le
circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avance-
ments et révisions des situations administratives des agents de
l'Etat ;

Vu le décret n° 85/1068 du 10 Septembre 1985 modifiant
l'article 2 du décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblo-
cage des avancements des agents de l'Etat ;

Vu le décret n° 90/420 du 30 Janvier 1990 relatif aux
effets financiers des avancements, des reclassements, des révisions
des situations administratives et des titularisations ;

Vu le décret n° 92/975 du 5 Décembre 1992 portant
nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 92/978 du 25 Décembre 1992 portant nomi-
nation des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 92/979 du 25 Décembre 1992 portant orga-
nisation des intérimaires des Membres du Gouvernement ;

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;

ant promotion de certains fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hié-
rarchie II des Services Administratifs et Financiers -SAF- (Travail
Administration Générale), en tête : YOLOU - YOLOU/Jean Marie) ;

(/u l'arrêté n° 1235/MJTPS/DGFP/DGPCE/SSC du 15 Juillet 1992 autorisant certains fonctionnaires et agents contractuels déclarés définitivement admis au concours professionnel à suivre un stage de formation à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature de Brazzaville, en tête : MBASSILA SITA (Louis) (Régularisation) ;

(/u la lettre n° CO9/MJTEP/DGASSN du 23 Juillet 1992 du Directeur Général de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale transmettant le dossier de l'intéressé ;

(I) E C R E T E :

ARTICLE 1ER : En application des dispositions du décret n° 62/426 du 29 Décembre 1962 susvisé, Monsieur MADINGOU (Jean Pierre, Attaché de 3° échelon, indice 750 des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Administratifs et Financiers-SAF-(Administration Générale), en service à Brazzaville, titulaire du Diplôme de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature, Filière : Administration du Travail, session de Décembre 1991, délivré par l'Université Marien NGOUABI à Brazzaville, est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé au grade d'Administrateur du Travail de 1° échelon indice 790 ACC = Néant.

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 27 Décembre 1991, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 7 Mai 1993

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction
Publique et des Réformes
Administratives,

Jean Prosper KOYO.-

Claude Antoine DA COSTA.-

AMPLIATIONS :

JORC	1
DGFP/DGCA	3
DGFP/DIC	3
DGB	3
DGCF	2
MTEGRH	2
DOSSIER	2
INTERESSE	1
SGG/BC	2.-